

l'APEC par exemple. De plus, si l'on décide de cibler un pays en particulier, il serait préférable de déterminer le lien et la cohérence avec les actions multilatérales. Les politiques diplomatiques bilatérales gagneraient à être coordonnées avec d'autres pays.

La société civile canadienne a en cinquième lieu aussi son mot à dire. Il y a plusieurs actions possibles comme le boycott de produits en provenance d'un pays ne respectant pas les droits de ses citoyens. Des partenariats entre les ONG canadiennes et asiatiques sont à encourager. Parfois, la population peut-être plus efficace que le gouvernement. Un préalable à l'implication de la société civile canadienne est un bon niveau d'information. L'éducation est le meilleur moyen de sensibiliser la population. Le système éducatif est ainsi une richesse du Canada à utiliser. En ciblant et en impliquant les secteurs formels et informels du système d'éducation, on s'assure d'un véritable échange de valeurs.

Une série de considérations soulevées par plusieurs membres du groupe méritent d'être mentionnées ici.

Ces travaux devraient d'abord s'inscrire dans une continuité et se prolonger au-delà de l'année Asie-Pacifique. Les différents gouvernements ont ainsi accepté un certain nombre de principes lors de la rencontre de Vienne en 1993 comme l'universalité et l'interdépendance des droits. La croissance économique avait aussi été identifiée comme un moyen et non une fin en soi pour promouvoir ces droits. L'occasion est bonne pour faire valoir les acquis et mettre en lumière les améliorations à apporter. Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme offre aussi un motif idéal pour prolonger les débats. L'Asie n'a donc pas besoin de projets mais bien d'une vision de la part de Canada.

Ensuite, un facteur commun pourrait englober les discussions, soit la promotion d'un État de droit. La grande expertise légale du Canada pourrait servir à cette fin. Il faut encourager la ratification des conventions internationales et des changements concrets dans les lois nationales. Les nombreuses réserves provenant de l'Asie réduisent la portée de ces conventions. Il faut s'attacher à convaincre ces gouvernements d'en réduire le nombre et l'ampleur.

De plus, les symboles jouant un rôle important en Asie, il serait avantageux que les missions du Canada comme le « Team-Canada » tiennent compte autant des intérêts commerciaux que des droits humains. Une compréhension mutuelle entre les compagnies et la société civile serait développée s'ils étaient représentés tout les deux.

La problématique de la formulation de la politique étrangère a été soulevée avec raison. Il faut admettre que la cohérence est difficile à atteindre et que les pressions viennent autant de la société civile que des différentes instances du gouvernement. La liberté d'action du gouvernement est limitée en terme de commerce. L'OMC, le problème des lois extra-territoriales et des lois locales peu appliquées en Asie sont quelques exemples limitant la marge de manoeuvre du gouvernement. Une série de paramètres contribueraient à rendre cette politique étrangère moins chaotique. Par exemple, il faut collaborer lorsque des progrès sont possibles mais sanctionner dans le cas contraire. La Chine participe à des ententes permettant des échanges pour la formation d'un appareil judiciaire alors que la Birmanie ne veut même pas participer à un groupe de contact. Il faut réagir en conséquence. Un autre repère serait de chercher un impact sur la région. Ensuite,